

Thanvillé et son château

Aperçu de leur histoire, des origines à l'époque contemporaine

par Francis Rapp
médiéviste et historien de l'Alsace
professeur des universités
membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres



Thanvillé : le village et son château au début du XX^e siècle (photo Oberlé)

Des origines très anciennes

Comme celles de la plupart de nos localités, les origines de Thanvillé sont très obscures. Ce qui ne fait pas de doute, c'est qu'elles remontent très haut. On a pu penser que le terme latin villare, désignant un village ou plus modestement une ferme, s'était maintenu dans le suffixe weiler de Thanweiller et qu'il n'était pas impossible que Thanvillé ait existé avant les invasions germaniques, à l'époque gallo-romaine. Mais cette interprétation est bien fragile. Nous savons pour sûr que des agglomérations appelées weiler furent fondées en grand nombre aux XI^e et XII^e siècles et qu'il y en eut encore quelques-unes beaucoup plus tard. Seuls des textes nous procureront des données fiables et, pour éclairer un peu les temps reculés, ce sont les monastères qui pourront nous les livrer. L'héritage de la civilisation antique n'y a pas été complètement bouleversé par les invasions germaniques.

Les premières mentions écrites d'un site convoité par deux abbayes

Les moines maîtrisent l'écrit et l'art de gérer une fortune ne leur a pas échappé. Leurs actes les plus importants sont notés noir sur blanc. Or deux abbayes se sont intéressées au Val de Villé, Ebersmunster et Moyenmoutier, et les documents qu'elles nous ont laissés nous en apportent la preuve. L'une et l'autre avaient été créées au début du VIII^e siècle, l'une et l'autre avaient dû prendre soin de la fortune dont les revenus assuraient la subsistance de leur communauté. Le Val n'était pas éloigné d'Ebersmunster qui ne pouvait ignorer que la voie des Saulniers, entre salines de Lorraine et vallée du Rhin par les vallées de la Meurthe et du Giessen, permettait à ceux qui en contrôlaient un segment de soumettre les convois de sel à de fructueux péages. Moyenmoutier, situé sur le versant occidental des Vosges, dans la vallée du Rabodeau - entre les abbayes de Senones et d'Etival, d'où son nom - était certes moins proche du Val mais cherchait sans doute à mettre la main sur des terres plus fertiles que les montagnes vosgiennes, en Alsace, et pour les atteindre il fallait bien passer par le Val. Que les ambitions de ces deux maisons ne restèrent pas sans fruit, des textes nous le montrent. Des textes, il est vrai, qu'il convient de considérer avec prudence, car ce ne sont pas des actes qui constatent un fait contemporain mais des récits qui évoquent des faits parfois très anciens.



**Panneau évoquant l'ancienne voie romaine devenue la « Route des saulnier » .
Le sel provenait des salines de Marsal en Lorraine.**

Thanvillé, un domaine partagé entre deux abbayes

Celui que nous livre la tradition de Moyenmoutier est le plus suspect : il attribue tous les biens que le monastère détient en Alsace à la générosité du duc Adalric, le père de sainte Odile, donation qui aurait été faite au VII^e siècle. Le chroniqueur d'Ebersmunster, qui écrivait vers 1163, rapporte, lui, qu'avant la

mort de l'empereur Otton I^{er}, c'est-à-dire avant 973, deux nobles lorrains, qui avaient donc déjà tenu à se procurer, eux ou leurs ascendants, des biens en Alsace, partagèrent celui qu'ils avaient en commun à Thanvillé ; l'un donna sa moitié, qui comprenait une église, à Ebersmunster, l'autre céda sa part à Moyenmoutier. Un diplôme conféré par l'empereur Henri V en 1114 à Moyenmoutier confirme que l'abbaye vosgienne possédait à cette date des biens à Thanvillé, des biens où ne se trouvait pas de lieu de culte puisque la dîme de ce qu'ils produisaient pouvait être payée à l'église que Moyenmoutier choisirait.

Du vaste domaine de Thanvillé...aux localités de Saint-Maurice et Saint-Pierre-Bois

Que la date donnée par le chroniqueur d'Ebersmunster soit exacte ou non - on peut se demander si Moyenmoutier, en pleine période de crise jusque dans les années 960, aurait pu bénéficier alors d'une importante donation -, ce qui est certain c'est qu'au plus tard au début du XII^e siècle pour Moyenmoutier, un siècle plus tôt pour Ebersmunster, un vaste domaine dont Thanvillé était le toponyme avait été partagé en deux au profit de ces deux établissements religieux. La part dévolue à l'abbaye alsacienne devint un village et une paroisse qui prirent le nom de Saint-Maurice, le patron céleste d'Ebersmunster qui tout naturellement devint celui du lieu de culte existant dès avant la donation. Quant à la part de Moyenmoutier, elle fut, dans un premier temps, mise systématiquement en valeur; un essart fut créé des habitants s'y installèrent et cette localité nouvelle, placée sous le patronage de saint Pierre, qui veillait sur Moyenmoutier, prit le nom de Saint-Pierre-Bois, Sankt-Petersholtz. Ce village attira par la suite l'attention de l'évêque de Strasbourg qui s'en fit le protecteur et l'intégra peu à peu à sa seigneurie, de telle sorte que Saint-Pierre-Bois, comme Saint-Maurice, fut séparé de Thanvillé.

Un premier oratoire sous le patronage de Saint-Jacques

Qu'advint-il de ce qui restait en possession de Moyenmoutier ? Le monastère vosgien devait dans toute la mesure du possible tirer profit du bien qu'il avait en Alsace. Apparemment, il y parvint puisqu'il y plaça, avant 1140, car cette année-là le pape Innocent II lui donna raison de l'avoir fait, une cella, c'est-à-dire une dépendance que quelques moines dirigés par un prévôt mettaient en valeur, généralement un domaine agricole dont les produits étaient engrangés dans la cella, ce mot désignant à proprement parler un grenier. Il va de soi que ce modeste établissement comportait un oratoire afin que le petit groupe de religieux pût y accomplir ses obligations liturgiques. Mais Moyenmoutier finit par se désintéresser de Thanvillé et laissa dépérir la cella, réduite au XV^e siècle à n'être plus qu'une ferme ; l'oratoire déserté par les moines servit de chapelle aux gens du voisinage, aussi bien ceux de Thanvillé - puisque l'édifice se trouvait sur leur ban - que ceux de Saint-Pierre-Bois parce qu'il était très proche de leur village. Le prêtre

qui desservait cette chapelle placée sous le patronage de saint Jacques se disait parfois, mais à tort, plebanus, curé (en droit Thanvillé n'eut de paroisse qu'en 1716). Après avoir éprouvé pour le Val un réel intérêt, Moyenmoutier - peut-être parce que l'abbaye avait perdu de sa vitalité - n'accordait donc plus qu'une médiocre attention à ses possessions alsaciennes.

Une abbaye et un avoué

Mais à une époque où nulle terre n'est sans seigneur, qui était vraiment le seigneur de Thanvillé ? Admettons que l'abbaye vosgienne en était le seigneur foncier, celui qui se borne à prélever des taxes, mais qui disposait de l'autorité nécessaire pour rendre la justice, qui disposait du droit de commander, d'ordonner, ce qu'on appelait alors le "ban" ? Les établissements religieux, qui n'avaient pas la possibilité de verser le sang, déléguaient les fonctions judiciaires à un laïc appelé à les remplacer, d'où son titre d'advocatus ; ce qui donne en langage courant "avoué" en français et "Vogt" en allemand. L'avoué de Moyenmoutier était le duc de Lorraine. C'était donc lui qui détenait l'autorité judiciaire à Thanvillé. Mais lui aussi était loin. Pour que son autorité s'exerçât effectivement, il fallait qu'elle fût transmise par son détenteur à quelqu'un qui résidait habituellement plus près des biens dont il était le seigneur "banal". Le duc de Lorraine désignait donc des avoués locaux.



Sous le porche, une fresque du 19^e qui résume l'histoire du château

« Hugo de Eguisheim, en l'an 1084, feict ce chasteau, il fut terre de Habsburg puis de Lorraine. Mis à ruines en 1571, Jean Freidrich de Worms le refect en 1572 ; après les guerres des Suédois, le barron de Chanlas et de Tanviller le remit en ses édifices en 1663. Renoviert 1884 ».

1089 : construction attestée d'un château à Thanvillé

A la fin du XI^e siècle, le comte Hugo d'Eguisheim était peut-être l'un d'eux. Si tel était le cas, ce fut à ce titre qu'il construisit le château de Thanvillé, en 1089. Il n'avait plus d'autre raison de le faire; en effet le conflit entre les partisans de l'empereur Henri IV et le souverain pontife venait de s'achever. Paradoxalement, le laïc, le comte, avait été "l'infatigable chevalier de saint Pierre" alors que son adversaire avait été l'évêque de Strasbourg, Otton de Hohenstaufen. Les deux ennemis devaient se réconcilier en couchant dans la même chambre, le 5 septembre 1089, au prieuré de Haslach, quand deux ministériels du prélat trucidèrent le comte dans son sommeil. C'est grâce à cette date d'un acte dont la gravité était telle qu'elle fut précisément retenue que nous pouvons assurer que, l'avant-veille, un accident s'était produit sur le chantier du château de Thanvillé. La chute d'une paroi de bois tua le frère du ministériel que le comte d'Eguisheim avait chargé de réaliser la construction du castel. Il ne fait donc pas de doute que le château de Thanvillé n'a pas été bâti en 1084, comme le visiteur peut le lire au-dessus de la porte de l'édifice actuel, mais en 1089 et que le 3 septembre de cette année-là il n'était pas encore achevé. De qui tenons-nous ce récit ? D'un dominicain, Jean de Bayon, qui avait jugé nécessaire de trouver asile chez les Bénédictins de Moyenmoutier et qui, peut-être pour les remercier de l'avoir reçu, écrivit leur histoire en 1326. Il eut le mérite, aux yeux des historiens, de s'être servi de chroniques du XI^e siècle, qui hélas ! ont entretemps disparu. Il est vrai que son texte original n'a pas connu un bien meilleur sort et que ce qui en est parvenu jusqu'à nous ce sont des fragments recueillis par des érudits du XVI^e siècle. Sachons lui gré de nous avoir appris quand le château de Thanvillé fut bâti, car à peine avait-il été mis en chantier qu'il disparaît de nos sources. Il ne reparaît dans les documents d'archives qu'au début du XVI^e siècle. Un silence aussi prolongé a conduit certains à se demander si le chantier en cours à l'automne de 1089 avait été mené à terme. Remarquons que d'autres châteaux sont restés très longtemps sans laisser de traces écrites ; ne citons que le Dreistein dont l'architecture prouve qu'il fut édifié avant 1300 et dont la première mention date de 1432.



Cartouche de la tour-porche : « *Aedificatum 1084. Renovatum 1518* »

Dès le 11^e siècle : une seigneurie lorraine en Alsace

Qu'il y eut ou non un château à Thanvillé à partir de 1089, ce qui ne fait pas de doute c'est que le village avait un seigneur qui, au nom du duc de Lorraine dont il était le vassal, y exerçait la bonne justice, ce que nos textes appellent le twingundbann, le droit de contraindre et de punir.



Douves nord...probablement la partie la plus ancienne

14^e et 15^e siècles : aux mains de familles très puissantes...les Schwarber, Rathsamhausen, Schönmans, Hattstatt

Nous ne connaissons pas le nom de tous ces seigneurs. Au XIV^e siècle, la famille alors très puissante des Schwarber, des membres influents de l'élite politique et financière de Strasbourg, détient le fief. En 1419, Hans Schwarber étant décédé sans laisser d'héritier ayant le droit de détenir un fief, Thanvillé échut à Jean de Rathsamhausen, membre d'un lignage possessionné beaucoup plus près du Val que les Strasbourgeois. A la mort de Jean, un autre Rathsamhausen, Maurice, lui succéda. Quand lui aussi mourut, un Strasbourgeois, Schönmans, qui se disait héritier des Schwarber, devint en 1481 le vassal du duc de Lorraine pour la seigneurie de Thanvillé. Il prétendait que ce fief n'aurait jamais dû être enlevé à son clan ; les Rathsamhausen n'étaient à l'entendre que des spoliateurs. Moins de dix ans plus tard, c'était à nouveau un membre de la famille des Rathsamhausen qui était le seigneur de Thanvillé, Gaspard de Morimont, dont la mère était Marguerite de Rathsamhausen. Manifestement le duc de Lorraine s'était dit qu'il avait tout intérêt à faire de Gaspard, qui passait pour très influent à la cour d'Autriche, son vassal en Alsace. Tant pis pour les Schönmans, dont un héritier vivait encore en 1517. Entre-temps Morimont avait estimé que le Val n'avait pour lui que peu de valeur et avait vendu ses droits sur Thanvillé à Jean de Hattstatt, avant 1494 sans doute. Jean de Hattstatt était un homme de guerre redoutable qui, entre autres princes, avait servi le duc de Lorraine. Il ne méprisait pas pour autant les terres et les droits que leur possession assurait à leurs détenteurs. Il ne lui déplaisait pas de résider dans un château. C'est grâce à lui que celui de Thanvillé sort du silence.



Les « Hattstatt » 1104 à (1598 ?)



les " Rathsamhausen" 1419



Hansse

1481

Hans Schwerber
(SHVV 2004

p.31/32)

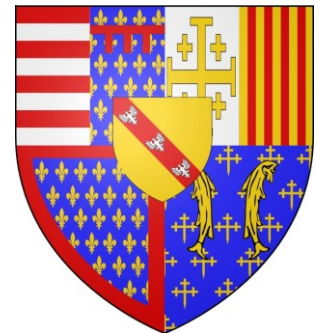
Vers 1500 : Une possession du Duc de Lorraine

En 1507 nous apprenons qu'avant cette date Jean de Hattstatt a vendu le château de Thanvillé au duc de Lorraine, un château pour "l'édification" duquel il a dépensé beaucoup d'argent. Il prie le duc de lui conférer en fief et la seigneurie de Thanvillé et le château. René, qui est à la fois roi de Sicile et de Jérusalem et duc de Lorraine, ne lui accorde pas cette grâce. Il tient suffisamment à ces possessions dans le Val pour se préoccuper de leur gestion. L'homme qui gère "seigneurie, place et maison" - c'est-à-dire château - de Thanvillé, un certain Antoine de Tresser, s'acquitte mal de sa tâche et malmène les habitants. Il est destitué. Son remplaçant est un personnage qui à Villé représente les coseigneurs de l'Ortenberg. Son mandat d'administrateur lui est confié en viager et, à condition d'en rendre compte, il peut en prélever les revenus. Il est tenu d'assurer "la réfection de ladite place et maison en ses fossés, dans les deux ans, de dépenser pour ces travaux dont les abbés de Honcourt et Moyenmoutier examineront les résultats, 200 florins". Ce meier zu Weiler s'appelle Gaspard Hattstatt ; était-il le fils illégitime d'un sire de Hattstatt, un parent voire un fils naturel de Jean de Hattstatt ? Jean de Hattstatt qui en 1510 mit fin à son litige avec le duc qui était alors Antoine, le fils de René. Il avait demandé que lui fussent remboursés les sommes qu'il avait dépensées pour l'édification - la construction entière ou la remise en état - du château de Thanvillé et les frais qu'il avait eus lorsqu'il avait combattu aux côtés de René. Jean obtint en solde de tout compte 100 florins et une rente de 25 florins sur l'entrepôt de Raon-l'Etape, une rente qui correspondait à un capital de 500 florins. Reçut-il aussi en 1518 la confirmation par le duc d'un privilège jadis accordé par l'empereur Henri V à ses ancêtres ? Le texte de ce privilège est si manifestement un faux grossier que les historiens ne savent quel crédit lui reconnaître. Ce document conférait aux Hattstatt des garanties d'ordre général, il leur reconnaissait en plus du twingundbann des

droits sur les eaux, les forêts et le gibier ; on a pu dire que ce document faisait du "gentleman farmer" qu'était le seigneur de Thanvillé en quelque sorte un prince miniature.



René II de Lorraine Règne de 1473 - 1508



Armoiries des ducs de Lorraine de 1480 à 1538



Le duc René II à la tête de ses troupes suisses devant la ville de Saint-Dié (*Liber Nanceidos* (Pierre de Blarru, 1519).

1540 à 1572 : Les Vidrange

Jusqu'en 1540 les Hattstatt jouirent de l'autorité dont le soi-disant privilège de l'empereur Henri V avait en principe renforcé les bases. Thanvillé fut ensuite vendu par les héritiers de Jean de Hattstatt à Jean de Vidrange, "conseiller, secrétaire ordinaire et auditeur de la chambre des comptes de Nancy". La possession de Thanvillé fut confirmée par le duc de Lorraine à son secrétaire, à charge pour lui de payer aux Hattstatt leur rente de 25 florins mais aussi de "réfectionner et remettre en état" le château, si toutefois le bâtiment dans lequel résidait le seigneur de Thanvillé méritait d'être ainsi qualifié. Jean de Vidrange, comme son fils Olry - ou Ulrich-, appartenait au monde des officiers dont la formation des Etats modernes qu'étaient aussi les principautés rendait les services indispensables. L'un et l'autre étaient sensibles à la valeur des textes. Il est probable qu'Olry fut l'auteur du faux privilège de 1104 ou plus exactement des confirmations de ce document par l'empereur Maximilien de Habsbourg d'abord, puis par l'empereur Ferdinand 1^{er}, confirmations forgées nettement après 1544 puisque le faussaire ne connaissait ni les possesseurs de Thanvillé avant Jean de Hattstatt, ni même la date de la mort du duc Antoine. Olry de Vidrange ne s'attacha pas vraiment à cette partie de son héritage. Il l'avait pourtant administrée pendant près de vingt ans avant d'en devenir le propriétaire après la mort de son père en 1562, mais en 1571 un incendie ravagea le château dans lequel Olry avait transféré les archives de sa famille. Il n'eut pas le courage de le reconstruire ni celui de veiller au rétablissement du village que le même sinistre avait gravement atteint. Il ne lui restait plus qu'à se défaire de l'un et de l'autre. Un acquéreur se trouva dès 1572 en la personne de Jean Frédéric de Worms.

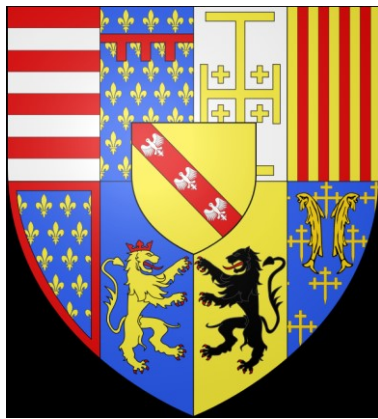


Antoine I^{er} « le Bon »

(4 juin 1489 - 14 juin 1544)

Règne de 1508 - 1544

Portrait d'**Antoine le Bon** par Hans Holbein le Jeune, 1543, Gemäldegalerie (Berlin)



Armoiries des ducs de Lorraine de 1538 à 1737



Les “Widranges” en 1540 (blason avec 3 cygnes)

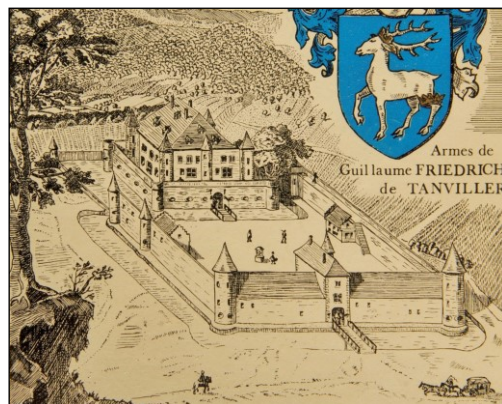
Jean de Widranges (Johann von Wittringen) est le conseiller du duc Antoine de Lorraine (celui qui a participé au massacre des paysans d’Alsace en 1525 à Scherwiller).



Une des marques lapidaires (escalier : 1572 à 1575)

1572 à 1630 : Jean Frédéric de Worms...le château prend son allure actuelle

Cette fois encore un homme de guerre. Un homme de guerre qui sut tout autant s'assurer une belle carrière que manier l'épée. Ce roturier, peut-être originaire de Worms, servit d'abord le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, qui anoblit son "capitaine allemand", puis il se fit engager par le roi de France. Henri III le nomma colonel général des lansquenets. Son épouse, une jeune veuve, Claude de Grammont, qui lui apporta en dot la seigneurie de Coinches, non loin de Saint-Dié, avait aussi le sens des affaires. C'est elle qui après la mort de son second mari acheta ce qui restait de la celle de l'abbaye de Moyenmoutier à l'évêque de Verdun qui en était l'abbé commendataire en 1601. Jean Frédéric de Worms, fidèle à sa vocation militaire, non content de rebâtir le village, tint à faire du château, qu'il restaura dans toute la mesure du possible, plus qu'une résidence nobiliaire, une maison forte, sinon une forteresse. S'inspira-t-il du modèle que pouvait lui offrir l'architecte militaire strasbourgeois Daniel Specklin, son contemporain ? On peut le penser en constatant que le plan des quatre tours d'angle est légèrement bastionné, ce qui permet à leurs occupants d'effectuer des tirs croisés et de supprimer ainsi les angles morts. L'allure générale du château tel que l'avait réaménagé Jean Frédéric de Worms, tout particulièrement son plan carré, devait subsister jusqu'à nos jours.



Gravure de Bertrand-Maurice de Castex de 1880 (vision qu'il a du château en 1632)

1630 à 1663 : François-Guillaume Frédéric et la guerre des Suédois

En 1630 François-Guillaume Frédéric, après le décès de sa mère Claude de Grammont, devint à son tour seigneur de Thanvillé, Thanvillé dont il prit le nom. Lui aussi prit soin d'épouser une dame fortunée, Esther de Kesselring, qui appartenait à l'une des familles les plus riches de Colmar. Il eut à peine le temps de mener à bien les grands travaux entrepris par ses parents que les malheurs de la guerre de Trente Ans en réduisirent à peu de choses les effets. En 1633, les débris de l'armée lorraine, qu'aidaient les habitants de la vallée et les seigneurs de Thanvillé, tentèrent d'arrêter les Suédois près

de Gunderswiller et les Hütten, des localités aujourd'hui disparues. Les abattis (**obstacles constitués de branches**) qui devaient arrêter les envahisseurs furent tournés. La résistance qu'ils avaient rencontrée ne fit qu'accroître la fureur destructrice des Suédois, qui pillèrent et brûlèrent tous les villages de la vallée mais s'en prirent avec une rage terrible au château de Thanvillé, dans lequel s'étaient rassemblés des soldats lorrains. Deux ans après la fin de ce terrible conflit, en 1650, François-Guillaume Frédéric mourut ; il n'avait eu ni le courage, ni peut-être l'argent qu'il aurait fallu pour restaurer la seigneurie. Sa veuve Esther de Kesselring vécut jusqu'en 1660, sans avoir, elle non plus le courage de reconstruire. Sa fille unique, Marie-Mathilde, qui avait épousé d'abord un Monsieur du Verger puis, en secondes noces, François-Anne Bazin de Chanlas, hérita après le décès d'Esther en 1663, d'un domaine encore marqué par les ravages qu'il avait subis trente ans plus tôt.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Blason de François-Guillaume Friederich de Thanvillé (fils Worms).
Le « cerf » deviendra le blason de Thanvillé



Thanvillé

« Un cerf passant d'argent sur fond d'azur »

1663 : François-Anne Bazin de Chanlas reconstruit le château

Le nouveau maître de Thanvillé fit de son mieux pour rendre habitable le château. Pour financer des travaux qui ne pouvaient qu'assurer l'essentiel, il fut contraint de vendre l'hôtel particulier qu'il possédait à Sélestat. Mais sa succession mit en péril tout le domaine : ses cinq enfants, pour en hériter, le partagèrent. Heureusement celui qui avait eu pour part la demeure, en 1682, ne la garda que peu de temps et la vendit dès 1686 à Marie-Agnès de Coqfontaine.



Façade ouest de type Renaissance (fenêtres à meneaux) reconstruction de 1663

1686 : Marie-Agnès de Coqfontaine reconstitue la seigneurie

Marie-Agnès de Coqfontaine descendait des Frédéric par M. du Verger, le premier mari de Marie-Mathilde, et avait épousé François de l'Enfant de Coqfontaine, un brillant officier de cavalerie. Mais, dans le couple, l'épouse n'était pas la personne la plus effacée, il s'en fallait de beaucoup. Cette femme de caractère dépensa toute son impressionnante énergie pour reconstituer la seigneurie, aux côtés de son mari pendant dix-huit ans, et après 1704 jusqu'à son décès en 1741. Ce demi-siècle d'activité inlassable permit à Madame de Coqfontaine de reconstituer et même de compléter la seigneurie de Thanvillé. Elle s'empessa de faire rédiger exactement les "Droits de la terre de Tanviller". Ce texte qui

comprend une quarantaine d'articles fixe avec précision les obligations de ceux qu'on peut appeler les manants de la seigneurie, car Madame de Coqfontaine dispose et de la basse et de la haute justice. Le Galgenrain, où se trouve la potence, prouve que les crimes peuvent être punis de mort. Un gibet que les habitants de Thanvillé, les justiciables des seigneurs, détestaient et qu'à deux reprises, en 1732 et en 1733, ils renversèrent. Mais les rédacteurs de l'ordonnance n'ont oublié ni l'économie - 15 jours de corvée peuvent être requis par le seigneur, qui impose également aux habitants de la seigneurie de planter chaque année 15 jeunes chênes dans le bois et d'en nettoyer un canton - ni les mœurs - ni le vin, ni les danses ne sont autorisés dans les cabarets avant l'office divin; quant aux blasphémateurs, à la troisième récidive, ils risquent une punition corporelle. Afin d'agrandir le domaine et d'en accroître la valeur, Madame de Coqfontaine multiplia les achats de terre et s'efforça d'augmenter le nombre de ses habitants. Il est vrai qu'il était urgent de repeupler: en 1724 encore n'habitaient à Thanvillé que quatre familles. Que les nouveaux arrivés fussent juifs ou calvinistes, quelle importance! Mais ce n'était pas l'avis du duc de Lorraine qui, en 1700, exigea le départ de tous ceux qui n'étaient pas catholiques. L'indifférence à l'égard de l'appartenance religieuse professée par les habitants de Thanvillé n'empêcha pas Madame de Coqfontaine de s'intéresser vivement au statut de son église; ce n'était qu'un lieu de culte, comme l'était la chapelle du château ; le chapelain qui le desservait n'était pas curé de Thanvillé, le curé de Thanvillé, c'était celui de Saint-Pierre-Bois. Il y avait là quelque dépendance de la seigneurie de Thanvillé envers celle de Saint-Pierre-Bois puisque le curé de Saint-Pierre-Bois était aussi celui de Thanvillé ; or ce curé, c'était Madame de Choiseul-Meuse qui le désignait puisque c'était elle qui détenait le droit de patronage. Madame de Choiseul-Meuse, avec laquelle Madame de Coqfontaine se querellait à propos de la chasse au lièvre ! Le curé qui laissait son porc aller à la glandée dans le bois du château ! Deux conflits qui donnèrent lieu à des procès que Madame de Coqfontaine semble avoir engagés avec entrain et menés avec ténacité. Il était donc nécessaire de défaire au plus vite le lien canonique qui faisait de Thanvillé une annexe de l'église de Saint-Pierre-Bois. Certes, des démarches dans ce sens avaient déjà été faites par les seigneurs précédents de Thanvillé, mais sans résultat. Madame de Coqfontaine réussit là où ils avaient échoué.

1716 : naissance de la paroisse de Thanvillé

En 1716, l'évêque de Strasbourg reconnut que Thanvillé était une paroisse et il la pourvut d'un curé. Bien sûr, Madame de Choiseul protesta, mais elle se heurta au duc de Lorraine, dont Madame de Coqfontaine avait obtenu l'appui. Sans attendre la décision favorable de l'évêque, dès 1712, Madame de Coqfontaine fit dresser des plans pour agrandir l'édifice qui n'était initialement qu'une chapelle. Les travaux qui en firent une église paroissiale s'achevèrent en 1719. Restait à loger convenablement le curé, ce qui fut fait en 1724, lorsque la construction d'un presbytère fut décidée.



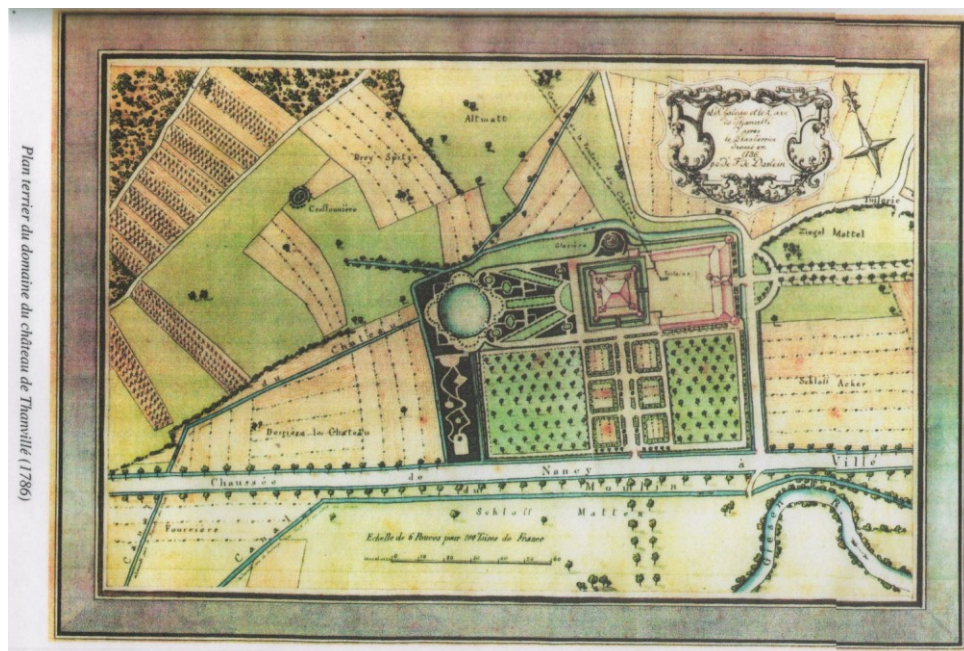
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Charles-Frédéric de Lort de Saint-Victor, lieutenant-général et dernier commandant de la forteresse de Strasbourg sous Louis XVI, propriétaire du Château de Thanvillé, Mi-corps, profil 3/4 à g



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Marie-Anne-Rose de Brunck, épouse de Ch. Fr. de Lort de St Victor, Mi-corps, profil 3/4 à dr



Plan terrier du domaine de Thanvillé de 1786 : jardin à la française

1786 à 1981, des Dartein aux Castex...

Arrivée des Dartein à Thanvillé :

C'est par **Jean Félix de Dartein** que le lien se fait avec le val de Villé : en 1786, il acheta le château et les terres de Thanvillé au baron Charles Frédéric de Lort de Saint-Victor. Mais trop occupé par ses activités à la fonderie de Strasbourg, le nouveau propriétaire en confia l'administration à son frère **Charles** Mathieu Sylvestre, qui habitait bien plus près de Thanvillé dans la mesure où il exerçait la fonction de préteur royal à Sélestat.

Avec sa femme, Rosalie de Salomon, qu'il avait épousée en 1787 à Colmar, **Charles** Mathieu Sylvestre **de Dartein** eut six enfants, dont trois moururent avant leur père. Ce fut l'aînée, **Adélaïde**, qui joua un rôle dans l'histoire du château. Adélaïde épousa en 1810 le général **Bertrand Pierre de Castex** (titré Vicomte par Charles X). Et c'est ainsi que pour les habitants de Thanvillé, le château des « de Dartein » devint le château des « de Castex ». Quand, après la mort en 1856 d'Adélaïde de Dartein, veuve de Castex, il fut procédé au partage de son patrimoine, ce fut son fils **Théodore**, le neuvième de la fratrie, qui reprit le domaine et le château de Thanvillé. Il se consacra à la propriété familiale, alors vaste de plus de 200 ha, et comprenant terres agricoles, pâturages, bois, moulin, scierie. Théodore de Castex, maire de Thanvillé depuis 1865 et conseiller du canton de Villé en 1870, démissionna de ces deux mandats pour manifester son opposition à l'annexion de l'Alsace au Reich en 1871 et, pour le moins découragé par l'anéantissement des longs et patients travaux réalisés dans le château depuis qu'il en était le propriétaire, faillit le vendre ; mais après avoir décidé in extremis de se remettre à la tâche, il employa les dernières années de sa vie à utiliser au mieux l'indemnité qu'il reçut des Prussiens

en dédommagement des pertes subies pendant la guerre. En 1896, deux ans avant la mort de Théodore de Castex, **Bertrand Maurice**, son fils aîné, put le soulager dans sa tâche grâce à la fortune de son épouse, Alice Pothier, riche héritière. Quand Bertrand Maurice de Castex décéda à son tour en 1931, sa veuve pensa elle aussi vendre le château, mais devant les avis contraires de ses familiers, elle se résigna à le garder. Le château fût repris par **Gérard** le petit fils qui mourut en 1979. Maurice, le frère de ce dernier mit le château en vente en 1981, date à laquelle une famille d'industriels alsaciens, l'acquit.